

DEPARTEMENT Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT Briey
CANTON Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022_09_20

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 26 septembre 2022**

<p>Nombre de membres en exercice : 19</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2022</p> <p>Affichage du compte-rendu le : 27 septembre 2022</p>	<p>L’an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p>Présents : MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, M. DEMANGEL Benjamin, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p>Représentées : M. THIRIET Mathieu (par M. HENRION Christian), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p>Excusé : M. MAHJOUBI Jawad</p> <p>Absente : Mme DERFALOU Soumia</p>
---	--

Il a été procédé, conformément à l’article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l’élection d’un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu’il a acceptées.

**Programme d’aménagement sécuritaire
Rue Jules Vallès – Avenue Maurice Thorez – Cités Gare**

Les communes peuvent bénéficier d’un soutien du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police.

Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des usagers de la route et de ses abords.

Suite aux balades urbaines organisées par la Municipalité dans les différents quartiers de la Ville, les riverains et usagers de certaines voies ont fait part de l’insécurité ressentie. Certains aménagements paysagers ont permis un ralentissement de la vitesse à certains endroits. Sur d’autres secteurs, des travaux d’aménagement de voirie sont nécessaires.

Il est donc proposé de présenter le projet suivant au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police :

Rue Jules Vallès :

- Installation de ralentisseurs type coussins berlinois + panneaux de signalisation :
4 537,60 € H.T.

Cités Gare – Avenue Maurice Thorez :

- Installation de ralentisseurs type coussins berlinois + panneaux de signalisation + mise en œuvre signalisation horizontale :
15 312,20 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'aménagement proposé par la commission Propreté – Sécurité – Environnement – Citoyenneté, pour la sécurisation de la rue Jules Vallès, des Cités Gare et de l'avenue Maurice Thorez pour un montant global de 19 849,80 € H.T.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** le programme de travaux d'aménagement sécuritaire estimé à 19 849,80 € H.T.
- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, au taux maximum, dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police.
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches pour la recherche de subventions auprès d'autres partenaires financiers.
- **S'engage** à inscrire la dépense en section investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention des partenaires et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, section investissement – Dépenses – chapitre 21 – immobilisations corporelles (hors opérations).

**Pour extrait certifié conforme,
Fait à PIENNES, le 28 septembre 2022
Le Maire,
Matthieu CALVO**